

INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS TRAIL DU MELON 2019

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, de cadet à vétéran.

Inscription sur Sport-up ou par courrier (Le bulletin d'engagement doit être envoyé accompagné du chèque correspondant à la course choisie et de la photocopie de la licence ou du certificat médical).

En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure, les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.

Le chèque à l'ordre de : **US Forgionne Athlétisme**

Mr André DELARUE

4 Rue Jules Ferry

76440 FORGES-LES-EAUX

Tarifs :

6 euros le 7 km et 8 euros le 15 km
+2 euros sur place

CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

ARTICLE 2 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le samedi 24 Août de 13 h 00 à 14 h 30 sur le site de la Foire au Melon à Beubec la Rosière.

ARTICLE 3 : PARCOURS ET HORAIRES

Le départ aura lieu le 24 Août 2019 à 15H00 à Beubec-la-Rosière

ARTICLE 4 : TOURISME ET HÉBERGEMENT

La région dispose de très nombreux restaurants, de lieux historiques et culturels et de moyen d'hébergement afin de faciliter votre déplacement.

Office du Tourisme Forges-les-Eaux : 02 35 90 52 10 ou par mail : contact@forgesleseaux-tourisme.fr

ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

Un ravitaillement à mi-course est prévu. Parking à disposition des coureurs

ARTICLE 6 : SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par une équipe de secouristes.

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par des commissaires de courses, des signaleurs aux carrefours, des bénévoles, des secouristes et une équipe motorisée.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts par une assurance, les licenciés sont couverts par leurs licences. Les autres participants courent sous leurs propres responsabilités. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de vol.

ARTICLE 9 : RÉCOMPENSES

Récompense au Scratch

ARTICLE 10 : CLASSEMENT

Le classement des courses se fait au fur et à mesure de la saisie informatique. Vous disposez également des sites internet suivants :

Runningbray.com, le site de Normandie course à pied, CB2000 et BraySport

ARTICLE 11 : ANTIDOPAGE

Un contrôle antidopage pourrait être effectué. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leurs propres responsabilités.

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FFA, FFTRI, FSGT, UFOLEP, FSCF), portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition. Pour les non licenciés est demandée la présentation d'un certificat médical ou sa copie datant de moins de 1 an à la date de la course.

ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

J'autorise expressément les organisateurs du marathon du terroir brayon à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prise à l'occasion de ma participation au Trail du Melon.